



MAISON D'ARRÊT — DE DIJON —



UN SYNDICAT
INDÉPENDANT



À VOS
CÔTÉS



POUR VOUS
DÉFENDRE

SÉCURITÉ : JUSQU'OUÛ IRA L'IMPRUDENCE ?

- Le samedi 13 juin, lors de la promenade de l'après-midi au Quartier Femmes, une bagarre éclate entre plusieurs détenues.
- Face à cet incident, l'Officier de permanence se rend sur la cour et demande à l'agent promenade de lui ouvrir la porte afin d'intervenir directement au milieu de l'altercation.

Une décision aussi incompréhensible que dangereuse.

En quelques secondes, cette initiative a exposé inutilement les personnels présents à des risques pourtant évidents. Une surveillante est venue en soutien de l'Officier et, devant l'ampleur de la situation, le Quartier Hommes, déjà en sous-effectif et confronté à une détention particulièrement tendue, a dû être sollicité en urgence.

Résultat : une collègue a été blessée au doigt lors de l'intervention et a dû être transportée à l'hôpital.

Au-delà de cette blessure, c'est encore un agent en moins sur le terrain, un effectif davantage fragilisé et une sécurité de l'établissement une nouvelle fois mise à mal.

- Une question simple se pose : à quel moment a-t-il été considéré comme acceptable de pénétrer dans une cour où plusieurs détenues étaient en train de se battre avec des moyens humains manifestement insuffisants ?
- La chance a permis d'éviter un bilan plus lourd. Mais la sécurité des personnels ne peut pas reposer sur la chance.
- Que se serait-il passé si cette même initiative avait été prise par un Brigadier-Chef ou un Major ? Chacun connaît déjà la réponse. Les rappels à l'ordre, les demandes d'explications et les leçons de procédure auraient été immédiats.
- Les règles d'intervention existent pour une raison simple : protéger les agents. Elles ne sont ni facultatives, ni applicables à géométrie variable selon le grade de celui qui les enfreint.
- Cet incident démontre une nouvelle fois qu'une mauvaise décision prise dans la précipitation peut avoir des conséquences concrètes sur l'intégrité physique des personnels et sur la sécurité de l'établissement tout entier.

- **Nous** refusons que les agents servent de rempart aux erreurs d'appréciation.
- **Nous** refusons que l'improvisation remplace les procédures.
- **Nous** refusons d'attendre un accident plus grave pour que les règles élémentaires de sécurité soient enfin respectées par tous.



Le SPS-CEA demande également que soit étudié le transfert de la détenue impliquée dans ces faits, au regard de son comportement particulièrement agressif et des risques qu'elle fait peser sur les personnels.



Nous adressons tout notre soutien à notre collègue blessée lors de cette intervention et lui souhaitons un prompt rétablissement. Le SPS-CEA sera à ses côtés dans l'ensemble de ses démarches administratives et judiciaires.



Parce qu'en détention, le courage ne consiste pas à prendre des risques inconsidérés avec la sécurité des personnels. Le véritable courage, c'est de respecter les procédures, de protéger ses équipes et de faire de la sécurité une priorité absolue, quel que soit son grade.

